

# Audit de la fiabilité des données du registre du commerce

Office fédéral de la justice

## L'essentiel en bref

---

Au 1<sup>er</sup> janvier 2017, plus de 611 000 entreprises étaient inscrites dans l'un des 28 registres du commerce tenus par les cantons. Toute personne physique ou morale qui a une activité commerciale en Suisse doit en effet s'inscrire auprès des autorités si elle remplit les conditions. Au plan national, l'Office fédéral du registre du commerce (OFRC) tient le Registre central électronique du registre du commerce (Zefix) et exerce la haute surveillance sur le travail réalisé par les cantons. Douze emplois temps plein sont à sa disposition pour réaliser cette mission.

Le Contrôle fédéral des finances (CDF) a procédé à un audit de la fiabilité des données du registre du commerce et de son organisation. Il a, entre autres, comparé les procédures des offices du registre du commerce des cantons, analysé les données de six d'entre eux (Bâle-Campagne, Berne, Genève, Vaud, Zoug et Zurich) et examiné l'activité de surveillance déployée par l'OFRC. Au final, le CDF juge que l'efficacité du système actuel pourrait être améliorée par une centralisation au plan national dans le cadre de la cyberadministration.

### Une efficacité informatique et des outils de vérification à améliorer

La multitude des applications informatiques et des bases de données cantonales, ainsi que la redondance des données avec le registre central fédéral posent la question de l'efficacité des moyens informatiques utilisés par les autorités. Le CDF est d'avis qu'une simplification de l'environnement informatique avec une application unique du registre du commerce suisse permettrait globalement de faire des économies et d'éviter les difficultés liées à la transmission et à la synchronisation des données. Aujourd'hui, les demandes d'inscription se font encore essentiellement sur papier. Or, la volonté des autorités suisses de promouvoir la cyberadministration ainsi que le développement de nouvelles technologies, comme le blockchain (technologie de stockage et de transmission d'informations), doit inciter les partenaires (cantons et Confédération) à développer à terme la digitalisation des réquisitions adressées au registre du commerce.

Les offices du registre du commerce ont des difficultés à détecter d'une part les entreprises qui doivent s'inscrire au registre et, d'autre part celles qui doivent être radiées faute d'activité ou d'actifs. Ils ne reçoivent pas systématiquement les informations connues des autres autorités administratives (par exemple, l'Administration fédérale des contributions dans le cas d'un assujettissement à la TVA).

Durant son audit, le CDF a mis en lumière des éléments qui plaident pour un renforcement des outils de vérification. Ainsi, il évalue à quelque 13 000 le nombre d'entreprises sous forme de raisons individuelles ou d'associations absentes du registre. De l'autre côté, les registres contiennent des entreprises qui ne sont plus actives depuis plusieurs décennies et

qui n'ont pas été radiées. Il s'agit surtout de raisons individuelles dont pour certaines l'exploitant est décédé. Point positif, le CDF a détecté peu de cas d'entreprises inscrites dont les données sont incomplètes (absence de domicile, pas d'organe obligatoire, etc.).

### **Une surveillance fédérale cohérente, mais une lutte contre la criminalité économique à durcir**

L'OFRC exerce sa surveillance en validant les inscriptions transmises quotidiennement par les cantons, ainsi qu'en effectuant des inspections dans les offices du registre du commerce. Ces deux activités répondent aux exigences légales et sont formalisées dans des concepts pertinents. Les principes de surveillance adoptés par l'OFRC sont cohérents. Toutefois, l'approche de surveillance ne s'appuie pas suffisamment sur une analyse des risques, ainsi que sur les mesures de surveillance effectuées par les autorités de surveillance administrative des cantons.

Le registre du commerce est un outil pour la transparence des informations relatives aux entreprises. Il peut ainsi jouer un rôle dans la lutte contre la criminalité économique. Le CDF est d'avis que ce rôle pourrait être renforcé, par exemple en rendant public le registre des personnes physiques inscrites au registre du commerce.